

FORÊT DE PINIA - GHISONACCIA

CROSS DÉPARTEMENTAL HAUTE-CORSE

BENJAMIN À MASTER

25 OCTOBRE 2025

À PARTIR DE 9H

LIMITE INSCRIPTION 10 OCTOBRE 2025

VIENS DÉFENDRE LES COULEURS
DE TA CASERNE

COURSE RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX SAPEURS-POMPIERS



RÈGLEMENT DU CROSS DÉPARTEMENTAL

Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SIS 2B)

Bases réglementaires

- Arrêté du 10 octobre 1984 portant création du cross départemental des sapeurs-pompiers
 - Note d'information du 13 juillet 1994 relative aux compétitions sportives
-

Article 1 – Organisation

Le Cross Départemental est organisé sous l'égide du **Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SIS 2B)**, avec le concours d'un ou plusieurs Centres d'Incendie et de Secours (CIS) du département ainsi que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Corse,

Article 2 – Respect de l'environnement

Le parcours de la course traverse une **zone naturelle protégée**.

À ce titre, chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement l'environnement en :

- Ne jetant aucun déchet en dehors des zones prévues à cet effet,
- Ne portant pas atteinte à la faune et à la flore locales, restant strictement sur les sentiers balisés.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification immédiate du Coureur concerné.

L'organisation se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la préservation de ce site exceptionnel. Cette épreuve est limitée à 200 participants à la demande du conservatoire du littoral, gestionnaire du site.

Article 3 – Participants éligibles

Peuvent participer :

- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité, inscrits sur les registres d'un corps au 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve
- Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP),
- Les anciens sapeurs-pompiers du SIS 2B et du SIS 2A
- Les PATS du SIS 2B et du SIS 2A
- Les cadets de la sécurité civile de Haute-Corse

Article 4 – Aptitude médicale

- Les **sapeurs-pompiers en activité** (professionnels et volontaires) **sont dispensés** de certificat médical car **couverts par la visite médicale annuelle à jour**.
 - Les autres participant doivent fournir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cross en compétition**, daté de moins de 3 mois.
-

Article 5 – Assurance

- Les SP en activité dans le cadre du service commandé sont couverts par l'assurance du SIS 2B.
 - Les adhérents à l'Union Départementale bénéficient aussi d'une couverture hors service commandé.
-

Article 6 – Inscriptions

- Les inscriptions se font à travers la fiche fournie en pièces jointes (à renvoyer au contact en fin de règlement). L'organisation se charge de les faire valider auprès de la société de chronométrage.
 - La **date limite d'inscription** est fixée au **10 octobre 2025**.
 - Le retrait des dossards se fait sur place de **8h à 10h15**.
 - Chaque coureur devra présenter une **pièce d'identité** officielle.
 - Le **dossard doit être porté lisiblement sur la poitrine**. Les porte-dossards sont interdits.
-

Article 7 – Organisation des épreuves

- Des **sélections** sont organisées en interne, puis à l'échelle départementale.
- Une **délégation départementale** pourra être constituée pour représenter le 2B au Cross National.
- Les **catégories** et les distances :

Catégorie	Distance Hommes	Distance Femmes
Benjamins	2200 m	2200 m
Minimes	2200 m	2200 m
Cadets	4200 m	4200 m
Juniors	8400 m	4200 m
Séniors	8400 m	4200 m
Vétérans 1	8400 m	4200 m
Vétérans 2	8400 m	4200 m
Marche des anciens	4200 m	4200 m

Répartition par âge :

- Benjamins : nés en 2012-2013
 - Minimes : nés en 2010-2011
 - Cadets : nés en 2008-2009
 - Juniors : nés en 2006-2007
 - Séniors : nés de 1986 à 2005
 - Vétérans 1 : nés de 1976 à 1985
 - Vétérans 2 : nés en 1975 et avant
-

Article 8 – Déroulé de la journée

 **1ère course 2 200m - Départ 9h00**
Benjamins / Minimes

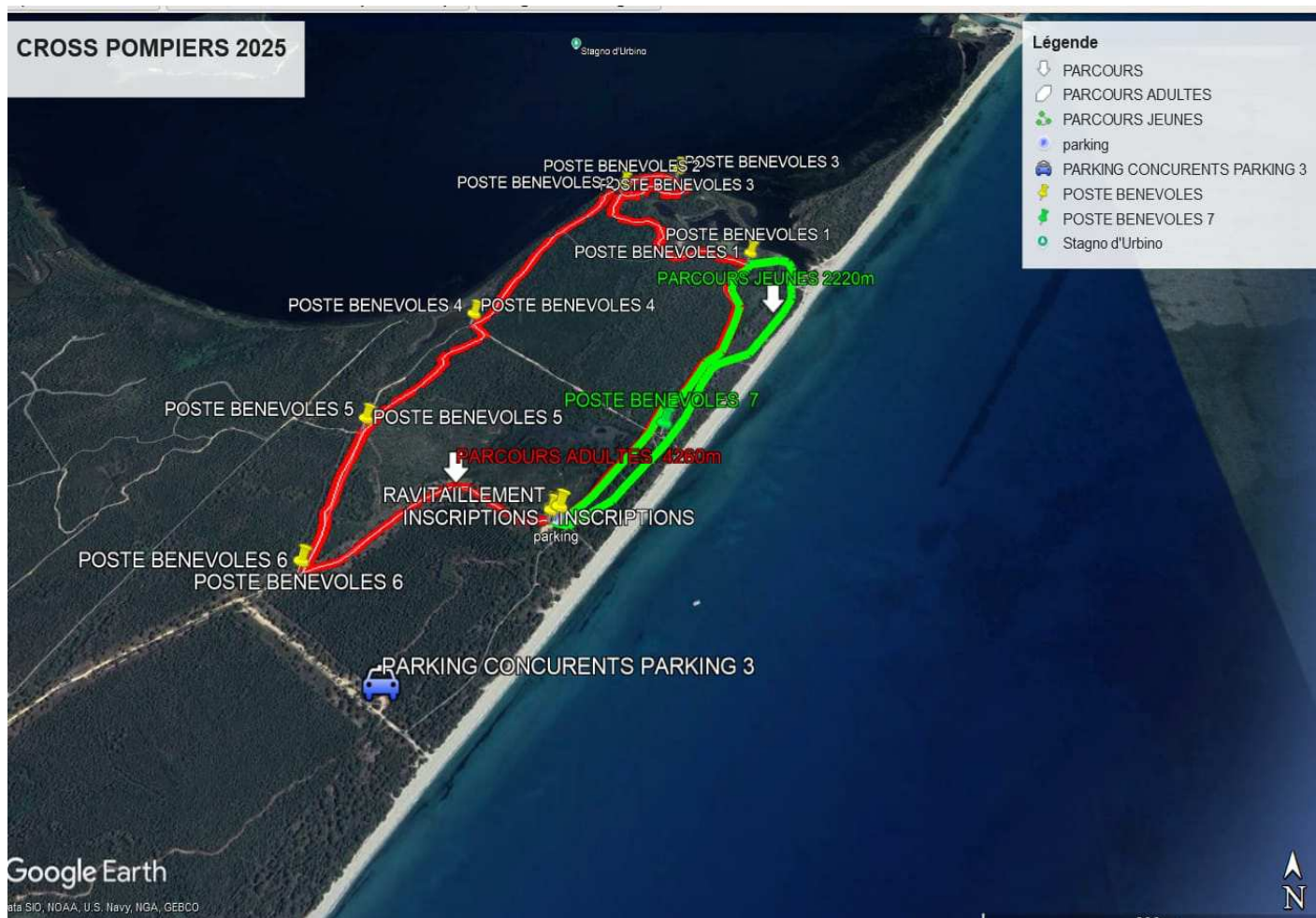
 **2ème course 4 200m - Départ 10h00**
Cadets et Cadettes, Juniors, Séniors, vétérans Femmes 1 & 2

 **3ème course 8 400m - Départ 11h00**
Juniors, Séniors, vétérans Hommes 1 & 2

 **Marche 4 200m - Départ 10h00**
Toutes catégories

Article 9 – Parcours

- **Site de course** : Forêt de Pinia, commune de Ghisonaccia
- **Parcours vert** : Benjamins/minimes (1 boucle)
- **Parcours rouge** :
 - 1 boucle : Minimes, Cadets, Juniors F, Séniors F, Vétérans F
 - 2 boucles : Juniors M, Séniors M, Vétérans M



10 – Récompenses

Les **3 premiers de chaque catégorie** (homme et femme, et par département) seront récompensés à l'issue des courses.

Un trophée sera remis en jeu par la caserne du Rizzanese : Pour la caserne ayant le plus de participants.

Un **trophée interdépartemental** sera remis au SIS qui comptera le plus grand nombre de représentants parmi les dix premiers du classement général (hommes et femmes confondus) à l'issue des circuits orange et rouge.

En cas d'égalité, le classement de la 11^e féminine servira de critère de départage.

Article 11 – Sélections nationales

Seules les **catégories à partir de cadets** peuvent être **qualifiées pour les championnats nationaux**. Les **deux premiers de chaque catégorie** seront sélectionnés pour le national.

Article 12 – Tenue vestimentaire

- Tenue de sport classique : short, jogging, coupe-vent
- **Chaussures à pointes interdites**
- Les couleurs et logos des CIS sont autorisés

Article 13 – Jury et arbitrage

Le jury est présidé par un représentant du service des sports, avec la participation du DDSIS 2B et d'autres membres désignés.

Les décisions sont prises selon les règlements FFA et **sont sans appel**.

Article 14 – Acceptation du règlement

La participation implique la **pleine connaissance** et **acceptation** du présent règlement.

Article 15 – Remise des prix et prise du repas

La remise des prix se fera à l'issue des différentes courses au moment du repas.

La participation au repas donne lieu à une contribution individuelle fixée à 10 € (participant ou accompagnant). Le règlement des repas devra être retourné, avec la fiche d'inscription. Les chèques seront établis au nom de « **l'amicale des sapeurs-pompiers de Ghisonaccia** ».

Contacts :

Lt Charly MICAELLI
Chef de CIS Ghisonaccia
Rue St Michel
20240 GHISONACCIA
Tél : 0610472333
Mail : charly.micaelli@sis2b.corsica



Cross départemental 2B/2A du 25 octobre 2025

FICHE D'ENGAGEMENT PARTICIPANTS ET ACCOMPAGNANTS

CIS, SERVICE, JSP :

La participation au repas est fixée à 10 euros.

	Nom Prénom	Date de naissance	Actifs matricule	Non actifs	Repas		Nombre accompagnant	Repas		Total repas
					oui	non		oui	non	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										